

L'accès aux services de santé dans sa langue a des retombées positives qui vont bien au-delà du simple respect pour la culture de l'utilisateur. Il s'agit d'un élément essentiel à l'amélioration de l'état individuel de santé et à l'appropriation de la santé par une population. Et l'importance de la langue croît quand le service dispensé est de nature relationnelle plutôt que technique.

Les gouvernements qui, au Canada, fournissent les services de santé peuvent, nous le verrons bien, aborder cette question comme un investissement rentable dans la santé de la population, et non comme une dépense de plus au budget de la santé.

L'accessibilité prend encore plus d'importance lorsqu'on veut aider une population qui a davantage de problèmes de santé. Or, des études portant sur plusieurs déterminants montrent qu'au Canada les francophones en situation minoritaire seraient généralement en moins bonne santé que leurs concitoyens d'une même province.

Bien que les communautés minoritaires disposent parfois de services de santé en français grâce aux efforts qu'ont déployés plusieurs administrations, des améliorations d'accès sont possibles dans toutes les provinces et dans tous les territoires. En effet, on remarque qu'entre 50 % et 55 % des francophones en situation minoritaire n'ont souvent que peu ou pas accès à des services de santé dans leur langue maternelle.

Nos travaux révèlent qu'il existe d'importantes différences régionales et locales et qu'il y a des variances significatives dans la prestation de services. Si certains écarts s'expliquent plus facilement en raison du nombre et de la densité des francophones, on observe aussi des variances significatives entre des régions apparemment comparables. Ainsi, une seule et unique approche nationale ne peut être mise de l'avant.

En outre, il nous paraît manifeste qu'il faille mettre en place des structures ou des mécanismes permettant une plus grande appropriation ou prise en charge de la santé par les communautés francophones en situation minoritaire. Ces structures ou mécanismes, qui s'inscriraient dans le cadre des réseaux actuels de santé, permettraient aux communautés de déterminer les priorités propres à leur situation et de déterminer les meilleures stratégies pour atteindre les objectifs ainsi fixés, ce qui se traduirait inévitablement par un meilleur accès aux services de santé. La nature de ces mécanismes et l'étendue de cette prise en charge varieront évidemment selon les besoins et les capacités de ces communautés. L'appropriation pourrait, par exemple, aller d'une simple contribution à la définition des orientations d'un établissement socio-sanitaire au contrôle exclusif d'un tel établissement, voire d'un réseau complet.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Comité consultatif des communautés francophones en situation minoritaire (CCCSFM) recommande au ministre fédéral de la Santé d'adopter une stratégie globale afin de permettre au million de francophones canadiens vivant en situation minoritaire d'améliorer leur état de santé individuel et collectif par un meilleur accès aux services de santé dans leur langue maternelle. Cette stratégie comporterait plusieurs initiatives, qui doivent toutes être intimement liées les unes aux autres pour former un tout cohérent.

OBJECTIFS DES RECOMMANDATIONS

- ☞ Accroître sensiblement le niveau d'accès aux services de santé en français pour les communautés en situation minoritaire, notamment en ce qui a trait aux soins primaires;
- ☞ Établir une stratégie globale d'amélioration permanente de l'accessibilité des services de santé en français;
- ☞ Permettre l'appropriation de la santé par les communautés;
- ☞ Réaliser la concertation de tous les intervenants pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant l'amélioration des services de santé pour chacune des communautés;
- ☞ Accroître le nombre d'infrastructures et de lieux d'accueil offrant des services de santé en français;
- ☞ Augmenter le nombre de professionnels francophones de la santé qui travaillent dans les communautés en situation minoritaire;
- ☞ Tirer profit des outils technologiques;
- ☞ Obtenir des données fiables et pertinentes sur les communautés francophones en situation minoritaire.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Adopter une stratégie d'intervention globale visant à améliorer l'accessibilité des services de santé en français.

Toutes les initiatives visant à améliorer l'accessibilité des services de santé en français doivent s'inscrire dans une stratégie d'intervention globale et cohérente. Cette stratégie comporte cinq volets : réseautage; infrastructures; main-d'œuvre; nouvelles technologies; et recherche.

2. Mettre en œuvre une initiative de réseautage communautaire pour permettre l'organisation de réseaux provinciaux et territoriaux et d'un secrétariat national, lesquelles entités constitueraient la base du développement de l'accès aux services de santé en français.

Étant donné l'immensité du territoire canadien, les communautés francophones sont dispersées un peu partout au pays. De plus, les intervenants francophones en santé sont non seulement isolés les uns des autres sur le plan géographique, mais aussi se trouvent souvent, en tant que groupe minoritaire, noyés à l'intérieur de chacun des groupes professionnels et des diverses associations. Le réseautage viserait justement à créer des liens entre les communautés francophones, les professionnels de la santé, les établissements d'enseignement, les établissements de santé et les associations professionnelles de langue française.

3. Appuyer la mise en place d'un consortium pancanadien francophone pour la formation de professionnels de la santé pouvant s'exprimer en français.

Il y a actuellement une grave pénurie de professionnels de la santé pouvant s'exprimer en français, et le nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en santé est pour l'heure insuffisant. Or, les besoins sont criants. Par ailleurs, les diverses communautés ne réussiront pas à recruter et à former des étudiants en santé sans s'associer ou sans devenir partenaires à l'intérieur d'un réseau agrandi. Il apparaît donc essentiel que soit créé un consortium pancanadien

qui pourrait donner suite aux stratégies de recrutement et de formation. Ce consortium ferait la promotion des carrières en santé et veillerait au renforcement des infrastructures d'accueil dans les communautés pour ceux qui décident de s'inscrire à un programme de formation collégiale ou universitaire en santé.

4. Investir dans les infrastructures des soins de santé, afin de venir appuyer l'établissement d'infrastructures et de lieux d'accueil qui amélioreront l'accès à des services de santé pour les francophones en situation minoritaire, et qui tiendront compte des paramètres démographiques et géographiques et des services en place.

Étant donné qu'entre 50 % et 55 % des francophones en situation minoritaire n'ont que peu ou pas accès à des services de santé dans leur langue maternelle, l'établissement d'infrastructures pour les soins de santé en français constitue une étape marquante dans l'amélioration de l'accessibilité des services de santé en français. Par ailleurs, le Comité estime qu'il ne serait pas opportun d'appliquer une approche unique, car toutes les communautés ne sont pas confrontées aux mêmes défis. Il considère aussi qu'il serait plus approprié de mettre en œuvre des solutions qui pourraient être modulées en fonction de la situation de chaque communauté.

5. Investir dans le développement des technostructures nécessaires pour les communautés francophones en situation minoritaire.

Étant donné la pénurie nationale de professionnels qualifiés pouvant s'exprimer en français et la dispersion géographique des 71 communautés, il faut trouver des formules novatrices qui permettront de mieux suivre l'utilisateur des services dans le régime de santé, d'appuyer les professionnels francophones et de parfaire la formation de ces derniers.

6. Venir appuyer l'établissement, au sein des Instituts de recherches en santé du Canada (IRSC) et plus précisément de l'Institut de la santé publique, d'une chaire ou d'une initiative de réseautage entre les chercheurs des différents établissements post-secondaires en vue d'étudier les déterminants de la santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'examiner les besoins particuliers de ces communautés; sensibiliser les autres organismes fédéraux (Statistique Canada, Développement des ressources humaines Canada, Institut canadien d'information sur la santé, etc.) à la nécessité de tenir compte et d'inclure des variables liées à la langue et à la culture dans leurs travaux, ainsi que de recueillir des données permettant de suivre de près la santé des communautés de langue officielle en situation minoritaire; favoriser le développement de la capacité interne de recherche de ces communautés.

À l'heure actuelle, il manque de données sur les communautés francophones en situation minoritaire pour pouvoir établir des stratégies sanitaires ciblées sur le plan local. En constituant une telle chaire et en sensibilisant les autres organismes fédéraux aux variables liées à la langue et à la culture dans leurs travaux, on créerait un cadre pour la cueillette de données pertinentes et fiables sur ces communautés, lequel cadre permettrait de mieux orienter les interventions des gouvernements. De plus, si ces communautés pouvaient développer leur capacité interne de recherche, elles pourraient mieux définir les objectifs des travaux entrepris, rendant les résultats encore plus pertinents.

7. Veiller à ce que les communautés francophones en situation minoritaire aient davantage accès aux différents programmes et fonds spécialisés du Ministère, et que ces programmes et fonds viennent appuyer l'amélioration de l'accessibilité des services de santé en français.

En ayant davantage accès aux différents programmes et fonds spécialisés du ministère fédéral de la Santé, que ce soit dans les domaines de la recherche, de la promotion de la santé ou de la prévention des maladies, les communautés seront plus en mesure de déterminer leurs besoins, de les exprimer et de s'organiser pour mieux influencer l'offre de services.

LA MISE EN ŒUVRE DES INITIATIVES

Pour maximiser l'impact de la stratégie proposée, il est important que les initiatives soient mises en œuvre d'une façon intégrée et cohérente. Tout d'abord, il est essentiel de lancer l'initiative de réseautage, car celle-ci vise à favoriser l'engagement des communautés et des divers intervenants.

Dès que l'initiative de réseautage aura été lancée, il est essentiel de mettre en œuvre les autres initiatives simultanément, car celles-ci sont intimement liées les unes aux autres.

LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

De nouveaux investissements seront nécessaires pour mettre en œuvre nos recommandations en vue d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les communautés francophones en situation minoritaire. Certains de ces investissements, tels ceux requis pour le réseautage, auront une portée spécifique et exclusive à la communauté francophone tandis que d'autres, telle l'installation de nouvelles technologies dans une région ou le recrutement de personnel bilingue, pourront avoir pour effet d'augmenter l'accessibilité de certains services à toute la population de la région. Certains investissements peuvent être immédiatement quantifiés avec précision alors que d'autres refléteront les capacités différentes d'absorption et le rythme varié de développement des services dans les communautés.

Pour financer l'ensemble des initiatives, on pourra, d'une part, avoir recours de façon transitoire à des sources de financement déjà disponibles comme le Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires (FASSP) et, d'autre part, obtenir de nouvelles ressources permanentes.

Quant aux mécanismes, il existe déjà plusieurs programmes de contribution qui pourraient être utilisés (Programme de santé Canada ou de Patrimoine canadien). On pourrait également utiliser le modèle des ententes fédérales-provinciales déjà éprouvé pour le développement de l'éducation en français.



Centre médical Seine Ste. Anne (Manitoba)